

COMITÉ SYNDICAL

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES PARTICIPATIONS 2024 DEMANDÉES AUX EPCI
ADHÉRENTS**

Nombre de votants : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0
Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, dans les locaux du SIRTOM de la région d'Apt sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt février, le comité s'est réuni une second fois sans condition de quorum.

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Michel HAMEAU, Lucien AUBERT, Yves MARCEAU, José DEVAUX, Marie Christine MANGEOT, Monique PAQUIN, Josiane DEFLAUX, Anne Maire LOISON, René ARNAL

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Étaient absents :

Rafaël CARDONA, Josiane DEFLAUX, Jean-Pierre BOYER, Vincent DEMEYERE, Marie-Christine MANGEOT, Anne-Marie LOISON, Jacques CLERICI, Sonia DUHAYER, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Solange FOUVET, Francis FARGE, Yves LERNOU, Patricia HAESEVOETS, Isabelle BREST, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, Jean-Claude CHOPIN, Paul BLANC, Frédéric ROUX, Patrice FOURNIER, Paul BLANC, Michèle MALIVEL, Frédéric ROUX, Christian MALBEC, Michèle MALIVEL, Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Louis ARMAND, Thierry ESTELLE, Luc MILLE, Luc MILLE, , Christophe CASTANO, Corinne MIETZKER, Jean-Louis ARMAND, Thierry ESTELLE, Francis FARGE, Michel BORDE



Communauté de communes Ventoux-Sud :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Frédéric PASTEL,

Étaient absents :

Cyril FALQUES, Sophie RAVAUTE, Gérard UGHETTO, Pascal REYNIER, Magali MALAVARD

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Néant

Étaient absents :

Claire ARAGONES, Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Bruno MARTOGLIO, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claude ERMANNI, Claude SILVESTRE

VU l'article 6 des statuts du SIRTOM de la Région d'Apt

VU la délibération du Comité Syndical en date du 19 décembre 2023 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2024,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 février 2024 adoptant le budget primitif au titre de l'exercice 2024,

Vu le débat complémentaire en Bureau du 6 février 2024 avec présentation des scénarii de calcul des participations des EPCI adhérents pour l'exercice 2024.

VU la présentation du 20 février 2024 au Comité Syndical du montant de la participation des entités adhérentes



**LE COMITE SYNDICAL
OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

ARTICLE 1 : DE DIRE que le montant des participations doit être conforme à l'Euro près au montant des crédits votés à l'article 74 758 du budget primitif au titre de l'exercice 2024 et réparti conformément aux statuts de la collectivité

ARTICLE 2 : D'ACTER la répartition des participations au titre de l'exercice 2023

Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	5 312 636.82 €
Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	1 404 918.57 €
Communauté de Communes Ventoux Sud	496 886.65 €
Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon	3 386.95 €
Total	7 217 828.99 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE SERCRETAIRE DE SEANCE

Audie Lecant



LE PRESIDENT
Lucien AUBERT



Décision certifiée publiée sur le site internet du SIRTOM de la région d'Apt le 06 mars 2024
www.sirtom-apt.fr

Page 3 sur 3

